

Dix-septième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(21 octobre – 1^{er} novembre 2013)

Arabie-Saoudite

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 21 octobre 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation de l'Arabie Saoudite.

La France salue la politique de modernisation de la société entreprise par le roi Abdallah, de même que les progrès relatifs à la place des femmes dans la société, et adresse les recommandations suivantes à l'Arabie Saoudite :

1. Ratifier le pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels.

2. Instaurer des peines alternatives à la peine de mort et suspendre l'application de la peine de mort pour les délits de moindre gravité et pour les personnes mineures au moment des faits, dans la perspective d'un moratoire sur les exécutions.

3. Réviser les lois de 2011 pour garantir les libertés d'opinion et d'expression ainsi que la liberté d'association et de manifestation pacifique, afin de créer les conditions d'un dialogue apaisé avec la société civile.

4. Garantir les règles du procès équitable. Interdire en droit l'usage de la torture et les autres formes de châtiments cruels, conformément à la Convention contre la torture.

5. Lever les réserves à la Convention pour l'élimination des discriminations contre les femmes. Accorder des droits de citoyenneté égaux aux hommes et aux femmes.

6. Réformer le statut des travailleurs migrants, afin d'assurer la protection de leurs droits contre toute forme de discrimination.

7. Et protéger les droits de l'Homme de tous les individus, sans discrimination quels que soient leur sexe, leur origine, leur religion ou leurs mœurs.

Je vous remercie./.